



CONSEIL COMMUNAL
JOUXTENS-MEZERY

Procès-verbal
Séance du 26 février 2013,
à 20h00 heures, à la salle communale.

Vice-Présidence: Christian Bovard

Ordre du jour

1. **Opérations préliminaires**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012**
3. **Communications du bureau et de la Municipalité**
4. **Assermentation d'un nouveau membre du Conseil**
5. **Présentation sur l'aménagement du territoire par la Municipalité**
6. **Propositions individuelles et divers**

Monsieur le Vice-président ouvre notre séance spéciale du Conseil en souhaitant une cordiale bienvenue.

1. Opérations préliminaires

Effectif :	49
Présents :	40
Excusés :	9
Absent :	0
Majorité :	21

Excusés : Michel BORER, Jacques BOVAY, Jean-Luc CACHIN, Thierry DE MITRI, Michèle DE PREUX, Stéphanie MILLIET, Michel MOREL, Carmen OGGIER, Pascal OGGIER

Constatant que le quorum est atteint, le Vice-président ouvre la séance en implorant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012

Le procès-verbal est adopté à une forte majorité moins trois abstentions. M. le Vice-président remercie la secrétaire pour son rapport détaillé.

3. Communications du bureau et de la Municipalité

3.1 Communications du bureau

Courriers :

En date du 16 décembre 2012, M. le Président a reçu la lettre de démission de M. Samuel WUILLEMIN. (Lettre jointe au PV).

En date du 19 février 2013, M. le Président a reçu copie d'une lettre de M. Rodolphe SPRING, adressée à la Municipalité concernant le Tchaffatsatagne.

M. le Vice-président prie la secrétaire de la lire. (Lettre jointe au PV).

M. le Vice-président informe que les votations fédérales auront lieu le dimanche 3 mars 2013.

M. le Vice-président indique qu'à la demande de la Municipalité, une séance de Conseil communal supplémentaire aura lieu le 30 avril 2013 à 20h00, suite à la séance informative du 26 février 2013 et prie les conseillers de bien vouloir l'agender.

3.2 Communications de la Municipalité

M. le Syndic donne lecture des communications de la Municipalité qui sont jointes au présent procès-verbal.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ces informations et rappelle que les éventuelles remarques ou questions concernant les communications de la Municipalité seront traitées au point 6 de l'ordre du jour.

4. Assermentation d'un nouveau membre du conseil

M. le Vice-président prie Mme Danièle JUNGO de s'avancer près du bureau et l'assemblée de bien vouloir se lever.

M. le Vice-président procède à l'assermentation de Mme Danièle JUNGO, la félicite et lui souhaite une cordiale bienvenue au sein du Conseil.

L'effectif du Conseil est maintenant de 50 membres, présents 41.

5. Présentation sur l'aménagement du territoire par la Municipalité

M. Claude RAMSEYER débute la présentation sur l'aménagement du territoire et passe la parole à M. NOENINGER du bureau ABA. (Résumé de la présentation joint au PV).

Suite à la présentation M. Claude RAMSEYER relève un point important touchant aux objets des préavis qui seront soumis au Conseil. Il y aura deux préavis avec deux objectifs, le premier concernera l'élaboration du Pdcom, on y est contraint d'ici 2018. En restant « village gaulois » en ne faisant aucun changement, on ne pourra faire aucun changement sur le règlement des constructions. En 2010 il a été tenté de changer quelques « virgules », d'ajouter quelques surfaces, cela a été refusé au niveau du canton. On sera donc dans l'obligation de revoir notre règlement des constructions. Le Conseil pourra amender le projet en fonction de ce qu'il souhaite que la Municipalité entreprenne. Le troisième volet touche toute la partie simulation, d'être capable, en l'occurrence pour la commission des finances, de voir quel va être l'impact sur les finances communales concernant la zone de la grotte ou la zone de Pierre-a-Vaux. Un préavis important puisque il va être fait appel à des spécialistes, autant juridiques que financiers

pour établir les valeurs. Donc un préavis principal qui touche le Pdcom et le PGA, sous-entendu le règlement des constructions et un deuxième préavis qui touchera la décision qui sera prise par le Conseil le 30 avril, qui donnera l'orientation de la commune. Il rappelle que Grandchamp est la carte de visite de Jouxens. La partie supérieure (du Castel) est répertoriée en termes de protection des sites. Le développement ou le timing du développement de la partie de la Grotte et la partie de Pierre-à-Vaux est entre les mains des Conseillers, c'est eux qui décident à quel rythme ils souhaitent créer ou laisser faire des constructions et contrôlent la rédaction du PGA ou du plan partiel d'affectation pour cette zone. Les conseillers décideront s'ils veulent des bâtiments tour ou des bâtiments plus étendus de deux ou trois étages. Un autre point important l'horloge tourne, il y a un avis d'enquête, actuellement affiché au pilier public, pour trois villas sur la zone à Grandchamp. Le 30 avril on saura si cette zone verte sera conservée ou pas. Suite aux interventions qui ont eu lieu avec le canton, ce dernier apporte son soutien pour sa préservation.

Les deux préavis à recevoir seront accompagnés de documents relatant toute la démarche présentée, ceci afin de connaître exactement les tenants et les aboutissants du choix.

M. le Vice-président rappelle que durant cette séance spéciale, seuls les Conseillers communaux peuvent intervenir ou poser des questions dans un but d'informations complémentaires, mais en aucun cas d'entrée en matière qui se fera effectivement le 30 avril.

Mme Fabienne SEGU aimerait savoir si la Municipalité a déjà des idées ou des projets de construction sur la zone qui est proche du LEB, si c'est des bureaux, des habitations, etc. et s'il y a des projets d'aménagement par rapport au terrain de Grandchamp. C'est vrai qu'il est agréable à regarder mais on ne peut rien en faire. A part le sentier du Roy, on ne peut pas s'y promener. Est-ce qu'il reste intéressant si on ne peut pas en profiter ?

M. Claude RAMSEYER indique que l'on a des contraintes qui sont imposées par le PDC ainsi que le SDNL. Pour la partie Grotte et Pierre-à-Vaux, l'IUS demandé par le canton est de 0.6. Contrairement à l'IUS de 1 demandé sur la zone du côté de la Roche. Cela veut dire que si vous avez 1000 mètres vous devez pouvoir faire 1000 mètres constructibles. Après on peut mettre le nombre d'étage que l'on veut. Un autre point important à relever le problème du changement du nombre d'habitants. On est au début d'une transition des premiers habitants qui ont construit leur villa. Les enfants de ces gens-là sont partis, actuellement dans le règlement on ne peut pas mettre d'annexe. Ces points sous-entendent que, ou la maison est surdimensionnée car il n'y a peut-être que deux personnes à l'intérieur, ou ils seraient tentés de chercher quelque chose à Jouxens qui les intéresse, le problème étant qu'à Jouxens il n'y a rien. On pourrait très bien imaginer que sur la partie Grottes on puisse faire des appartements de qualité, et c'est ce qui sera visé, pour permettre aux gens qui avaient une villa et qui trouvent que, finalement, la surface à tondre ou à entretenir est trop grande ou que la maison est trop grande, de pouvoir rester sur la zone et garder les liens sociaux qu'ils ont eus au fil des années. Il insiste sur le fait que c'est le Conseil qui a la main sur ce qui sera fait.

M. Michel GOLAY revient sur le problème de Grandchamp avec la mise à l'enquête de trois villas et demande si la Municipalité a d'ores et déjà fait sa religion à ce sujet. Est-ce que il y aura une opposition de la Municipalité à délivrer un permis de construire alors même que peu de temps après le délai d'échéance de la mise à l'enquête on va délibérer au sein du Conseil communal ? Il serait judicieux que, peut-être pas seulement le Conseil communal, mais aussi la population connaissent l'intention de la Municipalité, tout le monde a à y gagner, certainement aussi les propriétaires actuels et surtout la population en général.

M. Claude RAMSEYER précise que la Municipalité a été totalement transparente dès le début des travaux avec les commissions et insiste sur le fait que les commissions ont décidé le 12 décembre, à l'unanimité, après avoir eu toutes les réponses côté canton et su s'il nous soutenait dans une démarche préservation de la zone à Grandchamp, de protéger ou de sauvegarder cette zone. L'hoirie en a été informée rapidement et une proposition de compensation juste, équitable et pleine a été faite, concernant ces terrains. L'hoirie a répondu au début décembre qu'elle n'entrait pas en matière sur une compensation financière ou en termes de constructibilité sur les parties supérieures de la commune. La Municipalité peut refuser les demandes de permis de construire qui sont actuellement à l'enquête en invoquant différents articles de la LATC pour contrer ce type de constructions.

M. Ivan SPRING remercie M. NOENINGER pour la qualité de sa prestation et se demande s'il a bien compris que l'on pourrait racheter ou compenser Grandchamp. Pourrait-on remettre ce terrain dans le patrimoine communal ?

M. Claude RAMSEYER répond que ce n'est pas aussi simple en termes juridiques mais que l'on pourrait effectivement trouver d'abord un moyen pour dire que cette zone est inconstructible et qu'on la préserve en zone verte. Après, certains articles de lois « permettraient » soit de racheter certaines parts ou soit d'acquérir Grandchamp. Cela pourrait être une hypothèse.

M. Ivan SPRING dit que cela serait un joli retour dans l'histoire et pense que M. Luc RECORDON apprécierait.

M. Alain GUGGER remercie également M. NOENINGER pour cette bonne présentation et a une question sur un chiffre qu'il a donné où il n'a pas la même interprétation. Avant cela il aimerait peut-être que l'on prenne un peu plus de recul parce que faire un plan directeur, oui, mais peut-être indiquer quelle est l'orientation que l'on aimerait donner. Est-ce que l'on veut développer la commune avec plus d'habitants ? et quelles en sont les conséquences financières par rapport à l'infrastructure ? Là on parle d'habitants par hectares mais il y a effectivement toute une conséquence financière derrière qui est importante à connaître au préalable. Le statu quo lui paraît bien parce que l'on peut augmenter le nombre d'habitants à Jouxens si ce n'était que pour préserver l'école et d'autres choses qui sont ici à Jouxens. Sa question est par rapport au chiffre donné comme quoi on pourrait arriver jusqu'à 2500 personnes sur la commune mais que ce n'était pas très important. Ce n'est pas très important au niveau d'habitants par hectares mais le nombre d'habitants dans la commune est doublé et cela est important. Est-ce que ce chiffre est confirmé ou est-ce qu'il a été mal compris ? Il a également été pris quatre personnes par nouvelle habitation ce qui lui paraît beaucoup, il en prendrait plutôt trois. C'est cette estimation pour laquelle il aimerait avoir quelques détails supplémentaires.

M. NOENINGER indique que ce qui se passe lorsque ce genre de calculs sont fait et qu'ils se basent sur des chiffres qui sont généraux et se recoupent dans plusieurs communes. Il est certain que dans une commune comme Jouxens, passer de 1300 habitants à 2500, c'est pratiquement passer du simple au double mais la capacité de la commune le permet. La particularité inverse c'est qu'il faut se dire que c'est sur plusieurs années. Sur les 30 dernières années la population a aussi doublé. Il est certain que toutes les communes qui ont une grande surface et peu d'habitants se doublent beaucoup plus facilement qu'une grande commune. On est loin des chiffres des communes limitrophes parce que l'on resterait malgré tout dans un ordre de grandeur qui reste inférieur à 25 habitants hectares, ce qui est finalement très faible. Les questions soulevées sont logiques, dans tous les cas il y aura augmentation de la population ou alors Jouxens n'est plus dans l'agglomération lausannoise. Il faudrait que la commune soit vraiment à l'extérieur et que personne ne s'y intéresse. Ce sont des chiffres que l'on manipule avec certaines précautions dans la mesure où on fait une expectation, des hypothèses sur l'avenir. On a eu des preuves dans le passé que certaines hypothèses s'avéraient justes ou fausses mais les chiffres avancés se produiront malgré tout tôt ou tard. Même si le statut quo est adopté il faut bien imaginer la situation que l'on aura dans quinze ans. Il y aura peut-être des pressions qui seront telles que l'on sera quand même obligés d'urbaniser des terrains qui sont disponibles. De cela il faut aussi en tenir compte. On ne peut pas s'opposer à de nouveaux habitants qui arrivent dans la commune, c'est très difficile.

M. Thierry REYMOND demande, premièrement, si le résultat de la votation du 3 mars sur la nouvelle LAT pourrait avoir une implication au niveau de ce qui a été présenté. Deuxièmement il a été parlé de négociations ou M. I. SPRING a évoqué l'échange de terrains entre la partie du nord et la partie de Grandchamp. M. Claude RAMSEYER a répondu que cela n'était pas aussi simple, il aimerait en savoir plus. Troisièmement, il n'a pas très bien compris l'objet du deuxième préavis, est-ce que l'on va se prononcer déjà sur des scénarios qui vont être très clairs sur l'évolution de la population et les impacts financiers à long terme ? ou est-ce que l'on va se prononcer uniquement sur des crédits d'étude ? Suivant la réponse à la troisième question est-ce que des scénarios ont déjà été élaborés par la Municipalité en termes d'impact population, d'impact infrastructures, d'impact d'une éventuelle compensation ? La population pourrait doubler, cela nécessitera des infrastructures, des éléments qui vont modifier la typologie de la commune, est-ce que l'on en est déjà à ce stade ? est-ce que l'on aura déjà des documents dans ce sens lors des préavis qui seront présentés le 30 avril ?

Concernant les votations sur la nouvelle LAT, M. Luc RECORDON répond qu'il n'y a pas d'incidence directe sur la vision de la Municipalité. Ce qu'il faut principalement relever c'est que l'introduction d'un système de compensation des plus-values et des moins-values est plutôt de nature à faciliter l'opération même si on n'en est pas à une élaboration aussi détaillée de la réflexion. Pour le développement de la population, c'est un aspect non juridique mais, il renvoie le Conseil à la réflexion qu'il avait fait il y a de

nombreuses années lorsqu'il y avait d'autres projets qui s'envisageaient à Grandchamp, en disant que même avec un moindre nombre d'habitants il avait souvent relevé, si ce n'est la nécessité, l'opportunité de songer à un développement par étape pour ne pas surcharger inutilement des infrastructures qu'on construirait hâtivement en grand nombre pour absorber un pic en sachant qu'après, les gens s'installent puis petit-à-petit les enfants s'en vont, en particulier pour l'école. De manière générale il y a une demande d'infrastructures assez forte à l'arrivée de nouveaux habitants, surtout scolaire, et puis cela baisse par la suite. Le domaine scolaire et, c'est le Municipal spécifiquement des écoles qui parle, va probablement subir quelques mutations. Une réflexion est en cours sur le périmètre, d'une part de l'ASIGOS au niveau secondaire qui risque de se restreindre et, sur la distribution des élèves dans les classes, aussi au niveau primaire, qui pourrait impliquer éventuellement moins d'élèves primaires à Jouxens, en tout cas aux niveaux 3^{ème} et 4^{ème}. Il n'est pas fanatique de ces visions mais il faut savoir que ce sont des visions qui existent au sein du département. L'école de Jouxens va probablement toujours exister mais peut-être dans une version un peu « light ».

M. Claude RAMSEYER précise que le second préavis est justement prévu pour pouvoir clarifier (M. NOENINGER nous l'a dit on a à peu près 70% des réponses concernant les parcelles de Pierre-à-Vaux et la Grotte). Une grosse part du budget va être pour étudier les impacts financiers, regarder les charges en termes d'infrastructures, le type d'appartements ou d'immeubles que l'on voudrait développer, de qualité. Il rappelle que ce n'est pas forcément parce que l'on fait de la villa, notamment telle qu'elle est projetée sur Grandchamp, que l'on sera mieux économiquement, bien au contraire. C'est sur ce préavis que l'on va insister en recours à des simulations et donner des chiffres pour que l'on sache finalement si on lance le plan partiel d'affectation. C'est le « no go » ou le « go ». A ce moment-là le Conseil aura tous les éléments, la Municipalité ne peut pas répondre comme cela aujourd'hui, elle doit l'étudier.

M. Thierry REYMOND attend encore la réponse à sa question par rapport à la chose qui n'est pas aussi simple !

M. Claude RAMSEYER indique que Monsieur Luc RECORDON pourra répondre sur l'aspect juridique. Il y a différentes possibilités mais notamment un article, et là, la question sera posée à Monsieur GMUR qui a répondu favorablement à cette démarche d'urbaniser la partie supérieure.

M. Luc RECORDON indique que, d'après la loi sur l'aménagement du territoire du canton, il y a différentes possibilités. Celle de bloquer un permis de construire pendant une certaine période lorsque des plans d'aménagement du territoire contradictoires ne s'harmonisent pas avec le projet même si le projet est réglementaire au point de vue de la réglementation en vigueur. C'est ce que l'on appelle l'effet anticipé des normes. L'autre possibilité est de créer une zone réservée d'une durée de cinq ans prolongeable de trois ans.

M. Jacek MANTHEY demande, si la préservation de Grandchamp aboutit, quelles sont les probabilités ou les moyens pour qu'elle reste préservée ? M. NOENINGER mentionnait la grande pression qui pourrait venir des alentours, quelles sont les chances ou les possibilités juridiques que cette pression puisse se matérialiser et quelles sont les possibilités d'y résister et de garder Grandchamp préservé ?

M. GMUR répond qu'il n'est pas intervenu car il a constaté que le mandataire de la commune ainsi que les municipaux répondent parfaitement et que l'on voit que la matière est maîtrisée. Avant de répondre sur la question juridique il aimerait quand même placer un cadre. Il rappelle que dans le canton de Vaud d'ici à 2030 on estime qu'il y aura 170'000 nouveaux habitants. Ce n'est pas rien, ce sont des projections qui sont faites et malheureusement, les statisticiens vaudois sont toujours assez précis et d'assez bons démographes. Ces 170'000 nouveaux habitants, environ, ne sont pas des gens qui viennent de l'autre bout du monde, de l'autre bout de la frontière. Il y a 1000 nouveaux habitants par années ce sont les Genevois qui viennent chez nous. Cet accroissement de la population il est beaucoup dû à l'évolution de la population vaudoise elle-même. On fait des enfants, les personnes âgées vivent de plus en plus longtemps et une grande partie de l'accroissement de la population est due aux personnes qui habitent déjà aujourd'hui. Un deuxième chiffre pour bien cadrer les choses, 70% de cette nouvelle population vient vivre dans les centres donc dans les projets d'agglomération. Dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges, périmètre dans lequel se trouve Jouxens, on a de nouveau ce chiffre de 70%. Cela signifie que l'on évalue aujourd'hui grosso modo 70'000 nouveaux habitants dans l'agglomération Lausanne-Morges d'ici à 2030. C'est juste pour parler de la pression qui n'est pas de gens de l'extérieur mais d'habitants d'ici qu'il va falloir loger. Le choix de pouvoir décider du point de vue communal, de l'orientation sur la commune appartient au Conseil. Si le Conseil veut préserver un secteur, comme l'a dit M. RECORDON, il y a des

moyens pour geler momentanément, c'est important, si on a un droit à bâtir et que l'on nous le gèle il ne faut pas le faire de manière indéterminée. Les dispositions de l'article 77 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions dit que pendant une certaine période, en l'occurrence 18 mois mais que l'on peut prolonger, etc. on peut bloquer pour étudier un projet. Cela c'est face à un projet de construction qui est déposé, d'une certaine durée. L'autre manière c'est carrément de geler tout un secteur en disant que l'on va l'étudier, cela s'appelle une zone réservée (il faut faire attention dans la terminologie fédérale cela s'appelle différemment). Dans ce cas-là, on peut geler complètement toute construction pendant une période de cinq ans que l'on peut encore prolonger de trois ans. Les prolongations ne sont pas automatiques, il faut une justification. C'est les dispositions juridiques qui existent très directement face à la pression. Si vous décidez demain de construire dans un terrain agricole, c'est une des variantes qui est faite dans le nord, les Grottes, les mécanismes du plan directeur cantonal s'appliquent c'est-à-dire que des densités importantes seront imposées, une centaine d'habitants à l'hectare seront imposés sur les parcelles, un peu plus dans les secteurs stratégiques. Si vous décidez de ne plus construire un secteur, c'est une décision qui est prise pour les 15 à 20 prochaines années, ce n'est pas une décision pour dans 60, 70 ans, c'est une question qui va « revenir sur le tapis » régulièrement. Si une population décide aujourd'hui de soustraire à la construction un terrain pour un faire un espace public, la probabilité que dans 15 ans la décision inverse soit prise est relativement faible. L'option, la décision est prise par rapport à une période importante de la vie de la commune.

Mme Fabienne SEGU pense qu'au niveau juridique des moyens peuvent être trouvés pour Grandchamp mais et demande si la Municipalité a déjà fait des estimations des coûts et si cela ne va pas prélever les finances pour les cinquante prochaines années ou simplement empêcher tout développement dans d'autres zones. Est-ce qu'un échange de terrains de taille identique peut se faire? Est-ce qu'en « gros » cela a déjà été calculé ?

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX répond qu'en « gros » cela a été calculé, le but n'étant pas de prélever les finances communales, bien au contraire mais plutôt de les améliorer. Aucun chiffre ne peut être donné pour l'instant car l'étude n'a pas été faite de façon approfondie.

M. Bernard FREEMANTLE rappelle que le PGA est une intention, la commune garde la maîtrise des constructions futures qui seront projetées si c'est le choix que fait le Conseil sur la partie des Grottes. Sur la qualité et le développement futur, le Conseil aura de nouveau à se prononcer sur l'évolution.

M. BAUDET dit, en préambule, que Monsieur GMUR est dépositaire d'un document opposable qui s'appelle le plan directeur cantonal, lui s'occupe de planification régionale et à ce titre, les communes portent à sa connaissance les grands projets de développement qu'elles souhaitent entreprendre. Ces grands projets sont examinés par la CPT (cellule de pilotage technique) qui est un groupe de travail composé de représentants de tous les services de l'Etat et des communes membres du SDNL. Ce groupe de travail reçoit le porteur de projet, son mandataire, le projet est présenté puis critiqué. Le groupe pose des questions et préavise sur l'avant-projet proposé sur la base des documents dont il a la responsabilité, c'est le PALM (plan d'agglomération Lausanne-Morges, version 2012 et ses mesures) et le SDNL (schéma directeur Nord-Lausannois, document de 120 pages) et des études annexes qui sont actuellement la préservation de la nature et du paysage, l'accessibilité multimodale dans le Nord-Lausannois et d'autres études. A l'éclairage de ces documents, des recommandations et mesures qu'ils contiennent, il examine l'avant-projet et préavise. Favorablement, défavorablement ou favorablement avec remarque. Le projet de la commune de Jouxens a été présenté, des questions ont été posées et il a été préavisé favorablement à la poursuite de l'étude. Il n'y a aujourd'hui pas assez de détails au point de vue de l'aménagement du territoire et ses parcelles, des échanges possibles ont été compris. Le préavis favorable n'a pas été donné sur le projet mais sur l'intention, le rapport est en train d'être écrit et sera envoyé à la Municipalité de la commune de Jouxens. Il était tout-à-l'heure avec Mme Béatrice METTRAUX qui lui a encore dit la bienveillance qu'elle portait à ce projet.

M. le Vice-président clôt le point 5 qui a été très riches en informations en remerciant la Municipalité qui a préparé cette soirée ainsi que ses invités qui ont vraiment apportés une réflexion. Les préavis sont attendus pour la séance spéciale du 30 avril 2013 à 20h00.

6. Propositions individuelles et divers

M. Ivan SPRING a quatre questions, après lecture de la lettre concernant le Tchaffatsatagne, premièrement, quelles raisons ont donné lieu au « licenciement » de trois personnes ? deuxièmement, est-ce que l'on peut connaître le nom de la nouvelle équipe qui va s'occuper du journal ou est-ce qu'il n'y aura plus de journal ? troisièmement, s'il y a une nouvelle équipe, est-ce qu'ils sont contribuables de Jouxten-Mézery ? et quatrièmement, pourquoi est-ce qu'il n'y a pas eu de mise au concours ? il avait déjà posé une question au dernier Conseil concernant l'informatique qui était passé de Prilly à une autre équipe et tient à préciser que « mise au concours » permet en fait d'éviter toute suspicion de copinage.

Mme Chantal FAVRE répond que ce n'est pas un licenciement. La Municipalité a discuté avec M. Rodolphe SPRING, qui était le rédacteur, et son équipe pour les informer qu'elle allait changer d'option pour le mois de février. Ensuite la lettre est partie et la contre-lettre est arrivée. Il n'y a pas eu de mise au concours car le journal sera en grande partie rédigé par le secrétaire municipal. Des offres ont été demandées chez des éditeurs, celui choisi n'est pas contribuable dans la commune, le précédent ne l'était pas non plus. Dans la nouvelle équipe il y aura M. Christian MONOD, secrétaire municipal, pour le reste la Municipalité n'a pas les noms en tête en ce moment.

M. le Vice-président pense que la population « attendra au coin du bois » pour voir le résultat. On espère simplement que le Tchaffatsatagne aura autant de succès qu'il a eu ces années passées.

M. Jacek MANTHEY aimerait connaître les raisons de la démarche de la Municipalité, pourquoi ces changements ? est-ce que la formule actuelle ne donnait pas satisfaction ? est-ce qu'elle ne correspondait pas à ces destinataires, c'est-à-dire aux habitants de Jouxten ?

Mme Chantal FAVRE répond que la Municipalité avait entendu que M. Rodolphe SPRING voulait gentiment se retirer dans sa résidence en France et pensait opportun de prendre une décision pour faire des renouvellements, des changements, sur la manière de rédiger ce journal. Il n'y a aucun point négatif, il a été décidé de créer une nouvelle mouture. La prochaine édition est déjà sous pli et sera tout aussi belle que précédemment.

M. Fridolin HEFTI dit qu'à son humble avis la fréquence actuelle est trop élevée. On a passé de deux à quatre fois par année. Il a constaté qu'il y avait un peu trop de remplissage et suggère de passer au quadrimestre au lieu de faire du trimestre, c'est-à-dire trois envois par année. Dans le dernier Tchaffatsatagne il y avait beaucoup de remplissage. Ceci n'est pas une critique c'est simplement aussi, éventuellement, à l'avantage de ceux qui auront la mission de le concocter.

Mme Chantal FAVRE remercie M. Fridolin HEFTI et en prend note.

M. le Syndic avertit tardivement le Conseil communal d'excuser M. Michel MOREL. Il l'a rencontré ce week-end et M. Michel MOREL est dans un état de santé assez grave. Il renonce depuis le début de la semaine à entretenir l'église comme il le faisait régulièrement, il ne peut plus, il va subir des examens très sérieux et se fera opérer d'une façon très importante dans le courant du mois de mars. On ne le verra plus pendant quelques temps. Eventuellement pour le prochain Conseil, M. le Syndic demandera au secrétaire municipal de faire une petite lettre d'encouragements que tout le Conseil signera.

Enfin, pour mettre au point les choses avec Mme Fabienne SEGU, le sentier du Roy ne passe pas à Grandchamp. Il s'appelle de cette façon depuis un peu plus de deux ans, époque où M. le Syndic avait dû se mettre d'accord avec une trentaine de propriétaires pour créer une servitude d'un sentier qui fait Bâtiaz/Boracles pour les gens des Boracles qui veulent aller à la commune, les enfants qui vont à l'école. Cela a été un de ses premiers travaux, après la place de jeux, en tant que syndic, et le géomètre avait dû faire tellement de fois les plans que pour finir il avait marqué sentier du Roy.

Pour terminer, M. le Syndic remercie son collègue municipal qui a fait un gros travail ces dernières semaines, passé énormément de temps pour la présentation et rencontré à plusieurs reprises le bureau ABA dont il remercie M. NOENINGER ainsi que son collègue. Il remercie également Messieurs GMUR et BAUDET pour leur présence.

La parole n'étant plus demandée M. le Vice-président indique que la prochaine séance aura lieu le mardi 26 mars à 20h00 et lève la séance à 22h15.

Le Vice-président

La Secrétaire

Christian BOVARD



Solange HAENGGLI



Annexes : ment.